

Mon contrat de Maintenance

◇ Qu'est ce que c'est ?

- L'assurance d'un suivi de qualité.
- Le ramonage annuel de votre conduit de fumées.
- La révision et l'entretien complet de votre appareil.

◇ Pourquoi ?

- L'obligation de faire ramoner votre conduit de fumée chaque année.
- La maintenance de votre appareil permet :
 - d'optimiser son rendement.
 - d'éviter toute dégradation et usure prématurée.
 - d'éviter sa mise en sécurité.

◇ Comment ça fonctionne ?

- 3 options possibles pour s'adapter à **votre** besoin.
- Vous pouvez à tout instant faire évoluer votre contrat sur simple demande*.
- Une prestation annuelle réalisée par notre technicien spécialiste granulés.
- **Prise de Rendez-Vous** : Nous vous contactons pour planifier l'intervention .
- **Règlement** : Le jour de l'intervention.

◇ Les +

- Un service technique à votre écoute.
- Pas d'obligation d'engagement dans la durée
- La possibilité de résilier votre contrat à tout moment

*(excepté pour le contrat Premium)